

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2025_245
Feuillet n°022

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la demande de la société ARTDEM de Boulogne sur mer concernant un déménagement au 103 rue Carnot le 11 juin 2025 à Wimereux,

CONSIDERANT, **qu'il convient de** réglementer le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cet déménagement et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de permettre le stationnement d'un camion de la société ARTDEM, le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant :

- le 11 juin 2025 de 08 h 00 à 18 h 00,
- face au 103 rue Carnot (face à la Pharmacie de la Baie Saint Jean), sur l'équivalent de 3 places de stationnement.

Article 2 : Le stationnement d'un monte-meubles est autorisé

- le 11 juin 2025 de 08 h 00 à 18 h 00,
- sur le trottoir, le long de la Pharmacie de la Baie Saint Jean, rue Carnot.

Article 3 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait des panneaux de stationnement interdit.

Article 4 : La société ARTDEM est responsable du parfait déroulement de ce déménagement.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.
.../...

Article 6 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

#signature#